

PRÉSENCE INDISPENSABLE POUR LE DÉPÔT ET LE RETRAIT

Connaître l'état civil complet des parents du demandeur : noms, prénoms, dates et lieux de naissance

- **1 justificatif de domicile, en original de moins de 1 an :**
facture de téléphone fixe ou portable, échéancier EDF, assurance logement, avis d'imposition ou de non-imposition, eau, gaz.. .
si pas aux nom et prénom de l'intéressé (sauf époux) : justificatif de domicile de l'hébergeant + attestation de l'hébergeant indiquant l'hébergement de manière stable + pièce identité en originale de l'hébergeant.
- **1 photo d'identité de moins de 6 mois, non scannée et différente de votre carte d'identité actuelle si datée de plus de 6 mois :** format 3,5 x 4,5 cm, tête nue, sans pliure, ni trace, sur fond clair, neutre, uni et en couleur. Expression neutre et bouche fermée. Ne pas découper les photos.
- **Timbre fiscal de 86€**, à acheter dans un bureau de tabac ou sur le site <https://timbres.impôts.gouv.fr>
- **L'ancien passeport + photocopie de la page photo**

CAS PARTICULIERS

- **1 copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois à demander à la mairie du lieu de naissance sauf si naissance dans une commune dont les actes sont dématérialisés, (à vérifier sur <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>) ou si vous êtes en possession d'un titre sécurisé périmé de moins de 5 ans**
- **La preuve de la nationalité française, si impossibilité de produire un titre sécurisé (en cas de naissance à l'étranger ou de parents étrangers) :** certificat de nationalité française à demander auprès du Tribunal d'instance, rattaché à la ville du domicile ou décret de naturalisation (fournir en original + copie)
- **Déclaration de vol** à établir à la Police Nationale
- **Déclaration de perte** à établir en mairie lors du dépôt du dossier ou à télécharger <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/14011>
- **En cas de changement d'état civil ou de nom d'usage (mariage, divorce, veuvage)** joindre acte de mariage ou acte de décès ou jugement de divorce ou autorisation écrite de l'ex-époux
- **Si protection juridique :** jugement du Tribunal

COORDONNÉES ET HORAIRES :

Mairie de Privas – service État Civil – place de l'Hôtel de Ville - Téléphone 04.75.64.85.86.

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le samedi de 9h à 11h45, fermé au public le jeudi matin.